

Vendredi 31 Juillet 2020

A CŒUR DE L'ÉTÉ ET DES RISQUES DE CANICULE FAITES-VOUS RECENSER !



Dans le cadre du dispositif de veille et d'urgence institué dans chaque département, et déclenché en cas de risques exceptionnels et notamment de canicule, les maires sont tenus de recenser à titre préventif et à leur demande les personnes de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail, les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes handicapées, isolées et vivant à leur domicile.

Le recensement facilitera l'intervention des services sanitaires et sociaux compétents en cas d'alerte à la canicule.

Les personnes domiciliées à TOURS et intéressées par ce recensement, peuvent se renseigner : CCAS de Tours – 2, Allée des Aulnes – 37012 TOURS CEDEX 1 – Tél. : 02.18.96.11.15

Les personnes déjà enregistrées restent inscrites sur le fichier sans démarche supplémentaire de leur part. Néanmoins, elles peuvent signaler au CCAS de Tours tout changement intervenu ou à venir depuis leur inscription ainsi que leurs absences programmées pendant l'été.

Vous pouvez également remplir directement la fiche d'inscription depuis le site Internet du CCAS à l'adresse suivante :

ccas-tours.fr/recensement-canicule-2020/

et la retourner directement au CCAS :
2, allée des Aulnes - C.S. 81237 - 37012
TOURS CEDEX 1

CONTACT PRESSE :

Frédéric DUMAS

Centre Communal d'Action Sociale de Tours

Chargé de Communication

2 allée des Aulnes

Tél. : 02 18 96 11 52

Portable : 07 88 39 82 75

Mail : frederic.dumas@ccas-tours.fr